

PROCÈS – VERBAL
DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
STATUTAIRE
DU
19 FEVRIER 2011



LFBTA

LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

SIÈGE SOCIAL : AVENUE DE MARATHON, 1
1020 BRUXELLES

N° D'ENTREPRISE : 443097681

Projet de Procès verbal de l'Assemblée Générale Statutaire

Annuelle tenue au Siege Social le 19 février 2011.

Accueil des mandataires, relevé des présences.

Présences : 101 mandataires

BRUXELLES : DE MAERE André, DE RUYTER Jean, SCUBLA Claudio, PATERAKIS Akila, AULOOS Viviane, PEEREN Isabelle, WIGGELEER Patrick, PINCHART Michel, PEETERS Dominique, Manche Bernard, TRIMPONT Alain, GYSEN Claude, MAERTENS Catherine, DOCKX Ronny, STEURS Daniel, MOINIL Sam, LARDI Antonio, RENARD René, HEYSE Alain, MAES Francis, DE MAERE Pierre, GIELEN André, RARY Ernest, VAN WALLEENDAEL Pierre.

BRABANT : COENEN Robert, MAZAY Karine, ANRIS Yolande, VAN LIPPEVELDE Paul, DETAILLE Benoît, VAN LIPPEVELDE Armelle, STRUBBE Beny, THIROT Wivine, DECAT Thierry, VANDERHEYDEN Bernard, VANDEPOELE Mathieu, HAEGEMAN Claude.

HAINAUT : DERAU René, JACQUES Christine, GREBORIO Paul, DETIENNE Jean-Claude, PAULUS Dominique, DELTOUR Gérald, SOUPART Christian, THOMAS Eric, SCARCERIAUX Guy, MACHUROT Baudouin, HANON Pascale, DECUYPER Jean, HUIN Jean-Pierre, NICOLAY Thierry, PRELIPCEAN Marina, de RYCKERE Eric, PIQUET Jean-Michel, DIPIERDOMENICO Antonio, VALESINI Kévin, DELMOTTE Joëlle.

LIEGE : MICHOTTE Jean-Claude, DEFLANDRE René, STELSY Eric, ALEXANDRE Laurent, VANDERVELDEN Vincent, KYRISOGLOU Sam, DELCOMINETTE Guy, SLAVERIO Yves, DEFRAYE René, LEJOLY Daniel, LOUIS Patrice, BROSSET Xavier, BUGGENHOUT Francis, RAEMAEKERS Maxime, HARDENNE Christian, SELLIER Raymond, LAMARCHE Léon, SARLET Pascale, FLURHR Thierry, VERWILGHEN Jean-Pierre, SERVAIS Alain, COCQUYT Francis, NORGA Daniel, Van Tulder Francis, NATHALIS Joseph, NOELMANS Anne, ENGLEBERT Eric, FRANKENNE Thierry, AUGUSTE Solange.

LUXEMBOURG : FLORENT Alexandre.

NAMUR : ESTIEVENART Philippe, HUBLET Véronique, ROSIERE Julien, DEBROUX Jean-François, VANDENBERGHE Daniel, SOUPLY Yves, PIETTE Charles, BINARD Michel.

COMMISSION NATURE : GEURTS Eric, SCHELSTRAETE Willem, LAURENT Eric, DELMARCHE Jean-Marc, GADEYNE Roger, BOXHO Claudine, ROBERT Dominique.

Procurations : 32 mandataires

BRUXELLES : CLESSE Robert donne procuration à TRIMPONT A.,

BAUDOUX Pamela donne procuration VANWALLEENDAEL Pierre, BAYE Cédric donne procuration à DE MAERE Pierre, PETRUS Gustave donne procuration à GIELEN André.

BRABANT : WAGNER Anne-Cécile donne procuration à COENEN Robert,

LEROY Quentin donne procuration à DETAILLE Benoît, VANDENEDE Thierry donne procuration à STUBBE Benny, DE KOSTER Lucien donne procuration à DECAT Thierry, DELVAUX Paul donne procuration à THIROT Wivine, KOLH Guy donne procuration à VANDEPOELE Mathieu.

HAINAUT : COTTENS Francis donne procuration à JACQUES Christine,

VANZEVEVEREN Barbara donne procuration à PAULUS Dominique, GAHIDE Yves donne procuration à DETIENNE Jean-Claude, FORGET Didier donne procuration à DELTOUR Gérald, DELVIGNE Dominique donne procuration à DELMOTTE Joëlle.

LIEGE : BACOT Paul donne procuration à VANDERVELDEN Vincent,

BANI Ortensia donne procuration à DELCOMINETTE Guy, MAHIEU Yves donne procuration à Buggenhout Francis, DESCHAMPS Françoise donne procuration à FLURHR Thierry, VALLE Jean-Albin donne procuration à ENGLEBERT Eric.

LUXEMBOURG : VAN STEVENS Marie-Claire donne procuration à LEJEUNE Léon,

TEUWEN Christian donne procuration à KYRISOGLOU Sam, BASSEE Daniel donne procuration à LOUIS Patrice, ALBERTY Muriel donne procuration à BROSSET Daniel, GEORIS Michel donne procuration à LEJOLY Daniel,

LELOUP Séverine donne procuration à FLORENT Alexandre, LEFEBVRE Yvon donne procuration à Slaviero Yves, BEAUJEAN Jean-Claude donne procuration à PEEREN Isabelle.

NAMUR : BOEVER Pierre donne procuration à DEBROUX Jean-François, LEROY Yvon donne procuration à SOUPLY Yves.

COMMISSION NATURE : PETTENNO Pascale donne procuration à SCHELSTRAETE Willem,

WIRTGEN Françoise donne procuration à ROBERT Dominique, DUJARDIN Pol donne procuration à WIGGELER Patrick.

Présent pour déposer son vote et excusé de ne pas assister à

l'assemblée : 1 mandataires

HAINAUT : LEJEUNE Léon.

Absents : 22 mandataires

BRUXELLES : ATASAYART Tolga, GHYSENE Rudy.

BRABANT : JACQUES Serge.

HAINAUT : WATTIEZ Eddy, MILANI Jean-Claude, RENARD Nicolas, GESSA Stephano, PARMENTIER Philippe.

LIEGE : MONFORT Willy, GELIN Françoise, HENSEN Marc.

LUXEMBOURG : MEYER Nathalie, FISSERS josy, MEYER Christophe, BRENY Cédric, LAMBERT Gérard, MATHUS Francis, ROUMA Didier.

NAMUR : PIERLOT Jules, ETIENNE Jean-Claude.

COMMISSION NATURE : JOLIVET Christian, VAN DER HEYDEN Franck.

Excusés : 2 mandataires et 1 mandataire excusé ayant donné procuration.

COMMISSION NATURE : BARON Raymonde, WILLEMS Henri.

BRABANT : DELVAUX Paul (à donné procuration).

5 procurations tardives sans mandataires porteurs : 5 mandataires

Cinq mandants (DELBUSHAYE Thierry, BRUSSELAERS Dominique, SHEER Philippe, ALEXANDRE Katty et DECKER Christophe) ont envoyé trop tardivement leur procuration par courriel au secrétariat pour qu'elle trouve un mandataire porteur pour le jour de l'AG.

Cercles n'ayant pas présenté de Mandataires : 2 mandataires

CAC (un mandataire) n'a pas donné suite à la demande de mandataire ainsi qu'au rappel.

ATL (deux mandataire) représenté par un seul mandataire, n'a pas informé le secrétariat du nom du second mandataire.

Une liste des présences reprenant le nom de tous les membres assistant en personne ou par procuration à l'assemblée a été signée avant la séance par le Président et la Secrétaire générale.

L'original de cette liste de présences, ainsi que les procurations, seront annexés au présent procès verbal archivé au secrétariat administratif de l'association.

Copie du présent procès verbal sera conservée dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

L'assemblée générale statutaire 2011 se tient au Siège social de l'A.S.B.L., au n°1 de l'Avenue de Marathon à 1020 BRUXELLES.

Après avoir constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger et vérifié les procurations, le Président ouvre la séance à 10h20.

Ordre du jour de l'assemblée :

Chaque participant à l'assemblée a reçu copie de l'ordre du jour :

ANNEE 2010

Le Président ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

1. Allocution du Président.
2. Approbation : - du procès verbal de l'assemblée générale du 20 février 2010.

Le projet de PV se trouve sur le site (rubrique accès limité) et a été envoyé par courriel aux contacts des cercles le 04 mars 2010 en demandant de le transmettre pour lecture et remarques éventuelles aux mandataires représentant le cercle lors de l'AG 2010 et ré-envoyé le 18 janvier 2011 aux contacts des cercles.
3. Rapport de la Secrétaire générale.
Réponses aux questions (des cercles et membres) présentées par les délégués des provinces et nature.
4. Rapport des administrateurs :
 - Arbitrage, règlement international.
 - Lutte contre le dopage.
 - Gestion sportive et intervention du Directeur technique.
5. Rapport du trésorier : présentation des comptes annuels de l'exercice social 2010.
6. Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'année 2010.
7. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010.
8. Décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes pour l'exercice social 2010.
9. Présentation du candidat à la fonction d'administrateur en charge de terminer le mandat laissé vacant par la démission de Madame Patrick Wiggeleer.
Candidatures déposées : Madame Marika Palasti : membre du cercle 61 ADL (Les Archers de la Lienne).
Déléguée de la Province de Luxembourg.
Monsieur Philippe Estievenaert : Président du cercle 701 LAW (les Lum'çons Wierde)
11. Election.

INTERRUPTION

Le café sera servi dans la Cafétéria du Grand Serment Royal des Archers de Saint Sébastien Bruxelles.

ANNEE 2011

Le Président présente la suite de l'ordre du jour :

1. Présentation du budget de l'exercice social 2011 par le trésorier.
2. Approbation du budget de l'exercice social 2011.
3. Renouvellement du mandat des vérificateurs aux comptes ... élus pour l'olympiade 2009-2012, leur mandat est à confirmé chaque année.
4. Présentation du « Plan - Programme 2011 » par l'administrateur responsable de la gestion sportive.

DIVERS

Un apéritif dînatoire sera servi à la suite de l'assemblée dans la cafétéria du Grand Serment Royal des Archers de Saint Sébastien Bruxelles

Résolutions :

1. ALLOCUTION DU PRESIDENT.

Mesdames & Messieurs les représentants des clubs bonjour.

Nous sommes heureux mes collègues et moi de vous rencontrer en nombre aujourd'hui, preuve une nouvelle fois de l'intérêt que vous portez à notre sport, et à sa gestion en communauté Française de Belgique.

J'aimerais qu'avant de commencer cette Assemblée générale, nous ayons une pensée émue pour les personnes qui nous ont quittés au cours de l'exercice écoulé.
Qu'elles aient été de vos familles, ou qu'elles vous aient côtoyés dans vos clubs.

Je vous demanderai s'il vous plaît de vous lever, et de respecter avec nous quelques instants de silence en leur mémoire.

L'assemblée s'exécute

Je vous remercie.

Je vais profiter de ce moment pour féliciter & remercier Monsieur Patrick WIGGELEER .
Le féliciter d'abord pour sa nomination au poste de Président de la Fédération Royale Belge de Tir à l'Arc en remplacement de Monsieur Thierry Zintz, qui après une dizaine d'années souhaitait prendre un peu de recul.
Le remercier ensuite, pour l'énorme travail qu'il a fourni au sein de Ligue pendant toutes ces années.
Je vous demanderai une salve d'applaudissement à son égard, Bravo Monsieur le Président, merci Patrick.

Par rapport à l'exercice précédent, celui de 2010 a vu la LFBTA reprendre une « vitesse de croisière » plus calme certes, mais avec des règles différentes de la part de nos pouvoirs subsidiant.
Les administrateurs en charge de ces matières développeront celles-ci au cours de leurs interventions.

Sur le plan sportif, nous venons de terminer les week-ends de championnats, qu'ils aient été Provinciaux, de Ligue, ou de Belgique.
Nos Archers, pardon vos archers, nous ont prouvés par la qualité de leurs tirs, et par les médailles glanées que le travail fournis dans vos clubs continue à porter ces fruits.
Merci & bravo à toutes ces personnes qui donnent beaucoup de leurs temps pour arriver à ces résultats.

Avant de passer la parole à la Secrétaire Générale, je ne peux terminer cette intervention sans remercier la Présidente du Grand Serment et son équipe, pour l'appui logistique apporté à l'organisation de cette assemblée générale.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Patrick MEUNIER
Président.

Le président tient à excuser le secrétaire administratif -Léon Lejeune-, le délégué du Brabant - Paul Delvaux et le délégué du Tir nature -Henri Willems-, absents pour des raisons de santé.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 FEVRIER 2010.

Par vote à mains levées, l'assemblée générale DECIDE à la majorité absolue des présents et représentés, d'approuver le procès verbal de l'Assemblée Générale du 20 février 2010.

3.1. RAPPORT DE LA SECRETAIRE GENERALE.

Bonjour à tous,

Comme chaque année, je vais commencer par vous donner des nouvelles de notre ligue.

A propos du nombre d'affiliés :

Fin août 2010, à la veille de la période des transferts et du renouvellement des affiliations, la ligue comptait 2121 membres. Soit 139 membres de plus qu'en 2009.

A l'issue de la période des transferts de septembre 2010, le comité d'accueil a accepté 39 transferts.

1869 archers, dont 385 nouveaux, étaient en ordre de cotisation au 31 décembre 2010. Ils sont représentés par les 165 mandataires convoqués pour cette Assemblée Générale Statutaire.

-134 mandataires représentant les 63 cercles de tir sont présents ou représentés.
Le quorum des 2/3, soit 110 mandataires, est atteint.

Depuis le 1^{er} janvier, d'autres archers ont rejoint nos rangs, en date du 07 février nous comptons 1925 membres dont 436 nouveaux (385 + 51).

En 2010, deux cercles de la province de Luxembourg ont fusionnés. Les cercles « Archery Club du Sud » (611 ACS) et « Archery Club Messancy » (613 MAC) se sont regroupés pour former une nouvelle association pour laquelle, le comité d'accueil a maintenu le matricule 611 ACS.

Le comité d'accueil a également accordé l'agrégation provisoire à un cercle en province de Liège :
- « Les Archers du Val Blegny » matricule 418 AVB.

La présentation des ces deux cercles à l'AG permet de leur accorder l'agrégation définitive.

A propos du Règlement d'Ordre Intérieur de la LFBTA :

En 2010, le R.O.I. a connu deux aménagements techniques successifs.

Le premier à la demande des Conseils de discipline pour améliorer le fonctionnement de ceux-ci.

Le second à la demande de l'ADEPS pour mise en concordance avec les nouvelles exigences en matière d'anti-dopage à la suite de l'évolution du code de l'AMA.

Ce second aménagement visant la gestion disciplinaire de l'anti-dopage, les articles qui concernent les conseils de discipline ont été remodelés en fonction de ces nouvelles exigences.

Conformément à l'article 40 des statuts, cette nouvelle version est acceptée à l'unanimité des membres présents au conseil d'administration étendu aux délégués du 07 janvier 2011 et a été présentée à l'ADEPS le 25 janvier 2011.

Elle est applicable immédiatement.

Pour info :

Art 40 : En complément des statuts, le conseil d'administration établit un Règlement d'Ordre Intérieur. Avant adoption, il le soumet ainsi que toutes modifications apportées, à l'avis contraignant des provinces et de la commission tir nature par l'entremise des délégués provinciaux et tir nature.

Les membres du conseil de discipline de 1^{ère} instance ont reçu la nouvelle version le 28 janvier 2011.

La composition et le fonctionnement des conseils de discipline nouvelle version, s'inspire sur ceux des tribunaux Belges et permet d'éviter la perte de temps engendrée par les clauses d'incompatibilité à siéger (exemples : membre de sa famille concerné, son club est directement concerné, etc.)

Les conseils de discipline seront composés d'un représentant de chaque province et de la commission nature (soit 6 personnes) nommés pour 4 années (une olympiade).

Au sein de chaque conseil, 3 membres effectifs et 3 membres suppléants seront désignés pour les 2 premières années, et l'inverse pour les 2 années suivantes. Un procureur est désigné parmi les membres suppléants pour 2 ans.

A la réception d'une plainte, le procureur a 30 jours pour instruire le dossier (aidé si souhaité par le/les membres suppléants non empêchés de siéger).

Dès que l'instruction est terminée, le procureur communique ses conclusions au Conseil de discipline en veillant à ne pas transmettre à un membre empêché de siéger.

Le Procureur assiste aux débats, fait rapport de son instruction, participe aux discussions d'audience mais ne participe pas au délibéré.

En cas de traitement d'une plainte pour dopage, la jurisprudence impose qu'un des membres du conseil de discipline d'appel soit un professionnel du droit.

Les dispositions prises par le R.O.I. nouvelle version de la LFBTA ne seront que transitoires.

L' AISF travaille à la mise en place d'un conseil de discipline compétant en matière de dopage, formé de professionnel du droit et de la médecine, commun pour les fédérations-ligues qui en communauté Française souhaitent y adhérer.

A propos de décrets et arrêtés Communautaires :**En date du 15 décembre 2010, le parlement de la Communauté Française :**

A abrogé le décret du 30 juin 2006 relatif à l'insertion sociale des jeunes par le sport, instaurant un « chèque sport » ... Les chèques sport gérés par les communes et CPAS disparaissent.

Quant aux chèques « sport et culture » délivrés par les entreprises (avantage salarial), ils restent d'actualité.

A modifié l'arrêté du 19 janvier 2001 fixant les conditions d'octroi des subventions pour l'achat de matériel sportif ... le taux de « 50% » est remplacé par le taux de « 75% ».

Cette disposition entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Ces dispositions seront donc appliquées aux nouvelles demandes introduites à l'Administration centrale à partir du 1^{er} janvier 2011.

A propos de la revue « l'Archer » :

Je voudrais maintenant vous parler de l'ARCHER.

Je remercie les clubs qui m'aident à réaliser l'ARCHER en m'envoyant des articles et des photos .

Je voudrais aussi rappeler que concernant les articles que vous voulez faire paraître, il faut les rédiger et me les envoyer.

Contrairement à ce que certains croient, je ne suis que l'éditeur responsable de la revue de l'association.

... voir R.O.I.

Cela veut dire que je suis tenue de vérifier le contenu des articles que je fait insérer dans la revue, mais ne doit en aucun cas les rédiger moi-même.

Le prochain ARCHER paraîtra début mars.

A propos des archers moins valides :

Je voudrais aussi vous parler des archers moins valides. Comme certains d'entre vous l'on vu lors des championnats de Belgique, nos compétitions sont maintenant ouvertes aux archers moins valides.

Il y a quelques mois, j'avais envoyé dans tous les clubs une demande afin d'être informée des archers qui sont dans cette catégorie moins valides.

Peu de clubs m'ont donné une réponse alors que je crois que plusieurs clubs ont dans leurs membres des tireurs qui pourraient faire partie de cette catégorie d'archer.

Je vous remercie de me faire parvenir les noms éventuels.

Merci de m'avoir écouté.

Francine Hanique
Secrétaire générale

3.2 REPONSES AUX QUESTIONS POSEES.

Brabant :

Le délégué de Province (Paul Delvaux) est absent et n'a pas communiqué de question émanant des clubs du Brabant.

Hainaut :**Questions des Archers de Fosteau (320 LEF) ...**

La plupart des clubs ont pour gérer les résultats des tirs qu'ils organisent, réalisés un programme informatique « maison ». Programme qui est différent pour chaque club. Or, il existe un programme gratuit (« INSEO ») disponible et téléchargeable sur le net. Pourquoi ne pas faire utiliser ce programme par tous les clubs organisateurs et ainsi harmoniser les tableaux des classements ?

Le programme déjà utilisé par certains clubs, fonctionne bien.

Il faut savoir également que ce programme peut être adapté aux règlements spécifiques Belges ... le programme nécessite une adaptation pour les BAOC et BAIC.

Le coût de l'adaptation serait de une fois +/- 500,00 € pour l'ensemble des clubs organisateurs.

Réponse :

Certains cercles organisateurs préfèrent de prime abord, garder leur propre programme.

Toutefois, le programme « INSEO » étant libre et téléchargeable gratuitement, avant de prendre position pour ou contre son utilisation, il est suggéré aux clubs de le tester.

A la suite de quoi, les clubs intéressés par le programme sont invités à en informer (par courriel) la Secrétaire générale.

Le Conseil d'Administration avisera de la suite à donner en fonction du nombre de demandes reçues. Il est envisageable que la ligue prenne en charge le coût de l'adaptation du programme aux spécificités des règlements Belges.

Sam Kyritysoglou (Webmaster LFBTA) précise que lorsqu'un programme est dit « libre et gratuit sur le web », cela autorise quiconque (pour autant qu'il soit compétant en la matière) de le modifier.

La compétence nécessaire peut expliquer le coût estimé pour la/les adaptation(s).

Namur :

Le délégué de la Province de Namur (Julien Rosière) n'a pas reçu de questions des clubs.

Il souligne toutefois le bon fonctionnement des clubs de la province.

Luxembourg :

La déléguée de la Province de Luxembourg (Marika Palasti) n'a pas reçu de questions des clubs.

Elle souligne que dans l'ensemble, tout se passe bien en Luxembourg.

Liège :

Le délégué de la Province de Liège (Guy Delcominette) n'a pas reçu de questions des clubs. Il souligne que rien de particulier n'est à signaler dans la province.

Nature :

Le délégué de la Commission (Henri Willems) est excusé et n'a pas communiqué de question émanant des clubs « tir nature ».

4.1 Rapport de l'Administrateur responsable de l'Arbitrage.

Mesdames, Messieurs,

Voilà un an que j'assume la fonction d'administrateur en charge de l'arbitrage et que j'officie comme arbitre international continental EMAU.

Cette fonction, m'a amené à arbitrer les Championnats d'Europe paralympiques à Vichy et les Championnats d'Europe 3D à Sassari. Prestations qui m'ont permis de porter à la connaissance des arbitres, par l'entremise du feuillet mensuel d'arbitrage, quelques cas vécus ainsi que certaines notions du règlement pour les moins valides.

Des petits feuillets d'infos à destinations des clubs ont également été publiés et divers informations mises en ligne sur le site.

Et pourtant ... et je le regrette ... les informations proposées n'ont pas permis d'éviter les incidents qui sont arrivés lors de certaines organisations.

C'est pourquoi, souhaitant amenés les arbitres bénévoles à des prestations plus professionnelles, un test de ré-accréditation sera proposé dès cette année. Ce test auquel les arbitres seront invités à répondre par écrit a pour but avoué de les amener à réviser les règlements et modifications y amenées. Il sera proposé tous les deux ans.

J'ai également demandé au CA de bien vouloir voter le fait de demander aux clubs organisateurs de compter un arbitre parmi leurs membres.

Ce non pas pour augmenter la liste des arbitres, ni pour me faciliter la tâche lors de l'établissement du calendrier des arbitrages, mais plus dans l'intérêt des archers.

N'oublions pas que pour qu'une compétition soit reconnue officielle, et de par ce fait permettre l'homologation des records et distinctions de la FITA, une des règles de base est :

La compétition doit se dérouler sous la surveillance d'un arbitre.

Parfois, bien que les arbitres aient postulés pour arbitrer une compétition, il peut arriver que suite à un imprévu (maladie, problèmes de famille, mauvaises conditions atmosphériques etc. ...) que le ou es arbitre(s) désigné(s) ne puissent remplir leur contrat et il n'y a pas d'arbitre pour la compétition.

D'un point de vue pratique si on s'en tient aux règlements, lors de cette compétition sans arbitre, aucun record ou distinction ne pourraient être demandés.

Mais, Si le club organisateur compte un arbitre parmi ses membres, il peut alors faire appel à lui pour palier à ce manquement.

Entendons-nous bien, je n'ai pas dit que l'arbitre du club devait obligatoirement arbitrer chaque tir de son club, il est là en tant que « réserve » seulement au cas où.

Pendant que je vous parle, des candidats sont occupés à passer leur examen de candidat arbitres et s'il y a dans l'assemblée des personnes désireuses de s'inscrire, ils peuvent encore le faire, ils passeront l'examen cet après – midi, lors de l'assemblée générale des arbitres ici même.

Pour info : la LFBTA compte actuellement 35 arbitres actifs FITA/Fiel, 8 arbitres nature et 4 candidats arbitres

De nombreux changements ont encore été apportés aux règlements par la FITA, dont les épreuves compound 50 M qui ont suscité pas mal de controverses.

Marc Ronsse, Directeur Technique de la ligue, vous expliquera en détail comment ces modifications ont été appliquées au sein de notre ligue.

Quant à moi, je reviendrai sur ce point plus en détail lors de la première partie de l'AG des arbitres de cette après-midi. Si certains non arbitre sont intéressés, ils sont invité à assister à cette assemblée.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir m'excuser, je vais devoir m'absenter un pour « assister» aux examens.

FLORENT Bernard

Administrateur responsable de l'arbitrage

Intervention d'un Mandataire pendant le rapport de l'administrateur responsable de l'Arbitrage

Monsieur André De Maere (Mandataire et Président de FOA).

Selon les échos qui lui sont parvenus, tous ne semble pas rose en matière d'arbitrage.

Dernièrement, quelques grains de sable qui ont perturbé le déroulement de compétitions peuvent être imputés au corps arbitral. N'est-il pas temps de réagir?

Réponse de l'administrateur responsable : à l'avenir, une « remise à niveau » des arbitres sera organisée tous les 2 ans. Celle-ci consistera pour chaque arbitre à argumenter la solution qu'il propose pour traiter chaque situation vécue retenue dans la liste de questions proposée. à leur réflexion.

La pratique de cet exercice, devra permettre aux arbitres de se replonger dans le règlement et de réfléchir à propos de cas concret qui pourraient leur poser problème s'ils se présentaient lors d'une compétition.

A l'issue de la discussion suscitée par l'intervention de Monsieur Tony Dipierdomenico, le terme « remise à niveau » a été retenu plutôt que celui de « ré-accréditation » que proposait initialement l'administrateur responsable.

Question posée à l'administrateur responsable de l'Arbitrage ...

Monsieur Daniel Magis (Responsable à l'Arbitrage de la province de Liège).

Un candidat arbitre peut-il arbitrer seul ?

Cette question suscite une discussion ... certains répondent « oui », d'autre « non ».

L'intervention de Monsieur Patrick Wiggeleer (ex-responsable à l'arbitrage LFBTA/FRBTA et arbitre international FITA) clos le débat : un candidat qui à réussi l'examen est arbitre. Pour quelles raisons ne pourrait-il assurer la fonction seul ? Le stage est à considérer comme un plus pour la pratique.

Monsieur Ernest Nonnon ajoute : le terme « candidat » est à proscrire, dès l'instant ou il réussi l'examen, l'intéressé est arbitre.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir excuser l'Administrateur responsable de l'Arbitrage qui doit quitter l'assemblée pour se rendre dans la salle où se déroule l'examen pour quelques candidats à la fonction d'arbitre.

4.2 Rapport de l'Administrateur responsable de la Lutte contre le dopage.

Concernant le dopage ... nous avons reçu au cours de cet exercice, 17 demandes « d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques », qui ont été examinées & acceptées.

Je propose ci-après, un rapide rappel de la procédure, et des précisions concernant les demandes d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT)

Quand on parle du dopage, nous devons toujours conserver notre attention afin de ne pas être, comme ce fut déjà le cas, « dopé à notre insu»!

A ce jour, les nouvelles listes de produits interdits, sont accessibles sur le site officiel de l'Agence Mondiale Antidopage ... la « WADA » (World Anti-Doping Agence).

Mais de façon plus pratique, si vous désirez savoir si votre prescription médicale est prise en considération dans la liste des « produits interdits », il suffit de vous rendre sur le site <http://www.cbip.be>, d'y entrer le nom de votre médicament, et la réponse est immédiate ... la lettre « D » encadrée, signifie que le produit est réputé dopant.

Quoi qu'il en soit, si votre état de santé nécessite la prise d'un produit «prohibé », vous ne devez pas pour autant arrêter toute pratique sportive ...

Pour les Archers pratiquants en Belgique :

Vous demandez à votre médecin de compléter le document « Autorisation d'Utilisation à des fins Thérapeutiques» (la demande abrégée suffit) disponible sur le site de la Ligue ou auprès du Secrétariat administratif et vous me le transmettez.

Il sera présenté au Docteur **BETTENDORF**, médecin conseil de la Ligue, qui après l'avoir étudié ... délivrera une attestation de prise du produit non pas dans le but d'améliorer les performances sportives, mais bien à des fins thérapeutiques.

Grâce à cette simple démarche, vous êtes prémunis de toutes poursuites dans le cas où lors d'un contrôle inopiné, vous soyez positif à la substance prescrite...

ATTENTION !

-Lorsque votre médecin complète le document, demandez lui de bien veiller à compléter les points suivants : *durée de la posologie, apposer un cachet & sa signature.*

-De même, n'oubliez pas de compléter la partie qui vous est destinée, et de la signer.

A l'avenir, le Docteur **BETTENDORF** ne traitera plus les demandes incomplètes.

Pour les Archers pratiquants en International : (extraits du livre 1 § 5 du règlement FITA, page 94)

4.4.6 Les Athlètes qui participent à des épreuves internationales, sauf en cas d'urgence, doivent présenter une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques [à la FITA au plus tard 30 jours avant leur participation à une épreuve internationale.](#)

4.4.7 La notification peut se faire par fax ou par courrier électronique mais doit être confirmée par lettre. Le Comité AUT de la FITA rendra sa décision dans les 21 jours à compter de la réception par le Bureau de la FITA.

ATTENTION ! Pour cette demande à la FITA, il faut choisir le document DEMANDE STANDARD

Les règlements complets relatifs au dopage, peuvent être consultés sur le site de la Ligue, rubrique règlements & documents, puis en cliquant sur dopage.

Merci de m'avoir écouté.

Patrick MEUNIER

Administrateur responsable de l'Antidopage

4.3 Rapport de l'Administrateur à la gestion sportive Intervention du Directeur Technique.

Bonjour a tous,

A propos de la gestion sportive

Sur le plan financier l'année 2010 a été moins difficile à réaliser que 2009, néanmoins cela à demandé beaucoup de travail.

Quelles sont les démarches réalisées pour faciliter le fonctionnement sportif en LFBTA en 2010 ?

Les guides

Afin de renseigner les organisateurs, les clubs et les archers sur les différentes règles sportives à appliquer lors des compétitions, un guide en plein air et un guide en salle ont été publiés.

Les BAOC

Pour donner la possibilité aux archers compound de pouvoir pratiquer la compétition dans le format appliqué en international, nous avons dû revoir le règlement du BAOC.

Les stages de progression

1 « stage pour tous » en plein air a été organisé à Liège ... 33 archers s'y sont présentés.

Le « stage pour tous », c'est l'occasion pour les archers loisir de pratiquer le tir à l'arc sportivement.

J'invite les clubs qui souhaiteraient qu'un stage de progression soit organisé chez eux de faire la demande près du directeur technique.

Analyse SWOT de la LFBTA

Dernièrement l'ADEPS nous a demandé de réaliser une analyse SWOT de la ligue.

Strengts / Forces - Weaknesses / Faiblaisses - Opportunities / opportunités - Threats / Menaces

Conduire une analyse SWOT consiste à effectuer deux diagnostics : *un diagnostic interne*, qui identifie les **forces** et les **faiblesses** et *un diagnostic externe*, qui identifie les **opportunités** et les **menaces** présentes dans l'environnement.

Cette analyse devait se faire sur la gestion du sport y compris la promotion qui touche les clubs.

L'ADEPS avait de son coté, réalisé une analyse de la ligue qu'elle à comparé à la nôtre et pour ainsi arriver à des conclusions.

Par la suite L'ADEPS nous à invités à une réunion de travail pour nous présenter ce qu'elle attendait de nous et écouter notre avis sur les attentes proposées.

De nombreux points proposés dans notre analyse correspondaient à ceux proposés dans la version de l'ADEPS.

Les points concernant les clubs.

➤ Parmi les forces

- Que nous somme fort de 63 clubs
- Que nous avons un nombre de membres en augmentation.
- Que nous avons beaucoup de bénévoles actifs.
- Que nous avons une discipline Olympique
- Trois disciplines non Olympique repris au niveau mondial.
 - Compound FITA
 - FIELD
 - 3D

- Que nous avons une activité facilement praticable par un public qui le souhaite.
- Que le tir à l'arc peut se pratiquer dans une tranche d'âge assez large (10 à 60)
- Que le tir à l'arc est un sport à maturité tardive (détection même à 21 ans)

➤ **Parmis les faiblesses**

- A propos de la promotion :
 - Nous faisons peu publicité sur fonds propre.
 - Nous avons peu de contact avec la presse.
 - Nous établissons peu de contact avec les écoles pour proposer le tir à l'arc.
- Pas assez d'actions amenant des cadres sportifs (vacataire) à réaliser des missions (Encadrer des stages pour amener des jeunes de la discipline Olympique à progresser)
- Pas assez de proposition de stage ADEPS aux jeunes archers inscrits dans les clubs.
- Peu d'entreprises sont intéressées à sponsoriser le tir à l'arc.

➤ **Parmi les opportunités**

- On pourrait, via un folio, communiquer aux écoles primaires et secondaires (prof de gym) les adresses de contact des fédérations qui souhaitent mettre à disposition des possibilités d'initiation dans les écoles.

Amener les initiateurs et instructeurs à faire des démarches dans les écoles pour promouvoir le tir à l'arc. Trouver le moyen de les aider pour qu'ils puissent bénéficier d'un équipement d'initiation pour pouvoir mener leurs missions à bien

- La LFBTA devrait avoir en stock du matériel d'initiation à prêter pour les actions dans les écoles et créer des clubs.
- Amener l'encadrement club à s'équiper en matériel d'initiation.
- Continuer à former des cadres, pour que les clubs puissent bénéficier d'une meilleure structure sportive.
- Créer des clubs pour rendre le tir à l'arc plus proche des citoyens

➤ **Menaces**

- Nous dépendons pour beaucoup des subventions de la communauté française. Il suffit que celles –ci soient retirées pour que la LFBTA ne puisse plus faire face au développement du Haut Niveau. Les moyens sur fond propre de la LFBTA sont très limités.

A propos de la promotion, il semble que nous ne sommes pas au courant des différents moyens que l'ADEPS peu nous apporter.

J'y reviendrais dans la deuxième partie lors de mon intervention pour le plan programme.

La jeunesse ... le « Pôle Jeune »

Deux équipes, une compound et une recurve (olympique), 4 stages ont été organisés pour chaque équipe.

Et, 5 stages communs (jeunes-séniors) ont été proposés dans une salle qui permet de pratiquer les longues distances.

Le Pôle jeune compte 17 jeunes.

Statut Pôle jeune	Entrée en pôle jeune	Nom	Prénom	Né le	Catégorie 2011
International	2004	Vandergucht	Jonathan	14/09/1994	RHC3
International	2005	Royen	Laurent	13/05/1991	RHJ3
International	2008	Göbels	Zoé	14/04/1992	RDJ2
International	2008	Verdin	Elke	27/02/1993	RDJ1
National	2008	Schommers	Nicolas	20/08/1991	RHJ3
National	2008	Slaviero	Claudio	30/09/1994	RHC3
National	2009	Henry	Arnaud	6/06/1994	CHC3
Détection	2009	Cusomano	Hugo	1/02/1996	RHC1
National	2009	Gysen	Julien	9/11/1991	RHJ3
National	2009	Ansiaux	Olivier	14/03/1995	RHC2
International	2009	Scarcériaux	Baptiste	10/03/1994	CHC3
Détection	2010	Louis	Quentin	17/05/1995	RHC2
Détection	2010	Domanski	Renaud	10/12/1996	CHC1
Détection	2010	Domanski	Ludovic	30/06/1993	CHJ1
Détection	2010	Gérard	Nathan	27/04/1993	RHJ1
Détection	2010	Missoten	Ivan	25/12/1995	RHC2
Détection	2010	Garguilo	Angelo	7/05/1995	RHC2

5 jeunes ont déjà une expérience internationale.

5 jeunes sont retenus comme nationaux.

7 jeunes sont en phase de détection.

Pour la saison en plein air 2011 nous estimons que 6 d'entre eux ont une réelle chance de pouvoir se qualifier en international.

La LFBTA recrute : je rappelle que la LFBTA est toujours prête à accueillir des jeunes compétiteurs. Il leur suffit d'envoyer un dossier de demande au Directeur Technique.

La jeunesse et l'international ...

Trois rendez-vous important pour les jeunes sélectionnés:

1) Une coupe junior en Italie (Reggio Calabria)

Ont été sélectionnés :

RHC Vandergucht Jonathan qui termine 9^{ème} / 72 participants

RHJ Royen Laurent qui termine 17^{ème} / 62 participants

RHJ Masure Nicolas 33^{ème} / 62 participants

2) Les championnats d'Europe eu lieu en Allemagne

Ont été sélectionnés :

CDJ Sarah Prieels qui termine 3^{ème}

CHC : Scarcériaux Baptiste qui termine 9^{ème}

CDC Elke Verdin qui termine 9^{ème}

RHC : Vandergucht Jonathan qui termine 33^{ème}

CHJ Verhoeven Sébastien qui termine 33^{ème}

3) Les JOJ, a été sélectionné Zoé Göbbels qui termine 6^{ème}

Les seniors

En catégories FITA, nous n'avons que des compounds ... actuellement pas d'équipe recurve (olympique).

Pendant la période hivernale, 4 stages leur ont été proposés. Ces stages se sont déroulés ici et par cette même occasion je tiens à remercier le GSR pour le prêt de leur salle de tir. Grand merci à eux.

5 stages en commun (seniors-jeunes) ont été proposés dans une salle dans laquelle ils peuvent tirer aux longues distances.

Les seniors FITA et l'international

Nous avons planifié : le championnat d'Europe en salle, deux coupes du monde, un grand prix, les championnats du monde universitaire et les championnats d'Europe en plein air.

En l'année 2010 nos internationaux ont ramené de nombreuses médailles.
4 médailles d'ors - 1 d'argent - 4 de bronzes

Médaille d'or au championnat d'Europe dame compound par équipe
Médaille d'or au championnat FIELD du monde dame recurve junior en individuel.
Médaille de bronze homme longbow 3D.....
Médaille de bronze au championnat d'Europe junior compound en individuel
Médaille d'or au championnat d'Europe dame junior en salle
Médaille d'or Coupe du monde compound homme en individuel.
Médaille d'argent individuel dame compound dans un grand prix.
Médaille de bronze par équipe mixte compound dans un grand prix
Médaille de bronze par équipe au championnat du monde universitaire.

Au Championnat d'Europe en salle

Deux participants francophones : Sam Kyritsoglou (CH) qui termine 10^{ème} et Zoé Göbbels qui termine 1^{ère}.

Une première Coupe du Monde : Porec (Croatie)

Un seul participant francophone : Sam Kyritsoglou (CH) qui termine 1^{er}.

Une deuxième Coupe du Monde : Ogden (USA)

Un seul francophone avait fait le déplacement : Sam Kyritsoglou (CH) qui termine 9^{ème}.

L'objectif pour Sam, était de se sélectionner parmi les finalistes des World Cup.

Il manque de peu cet objectif en terminant 9^{ème} ... alors que seuls les 8 premiers sont retenus.

Le Championnat d'Europe FITA : Rovereto (Italie)

3 francophones nous y représentaient : Michèle Massina (CD) qui termine 9^{ème}, Sarah Prieels (CD) qui termine 17^{ème} et Mathieu Vandepoele (CH) termine 17^{ème}

L'équipe compound dame composée de Gladys Willems(HBL), Sarah Prieels et Michèle Massina termine sur la plus haute marche du podium.

Le Grand prix EMAU : Moscou (Russie)

5 francophones étaient sur place : Sarah Prieels (CD) termine 2^{ème}, Michèle Massina (CD) termine 9^{ème}, Sam Kyritsoglou (CH) termine 7^{ème}, Masure Nicolas (RH) termine 33^{ème} et Royen Laurent (RH) termine 33^{ème}. ... Par équipe mixte Sam Kyritsoglou (CH) et Sarah Prieels (CD) terminent 3^{ème}.

Les Championnats du Monde universitaire : Shenzhen (Chine)

Nous avons envoyés 3 francophones : Julien Depoitier (CH) qui termine 4^{ème}, Catheline Dessoy (CD) qui termine 17^{ème} et Grégory Aerts (CH) qui termine 17^{ème}.

Grégory, Julien et Catheline furent amenés à se défendre par équipe compound et ils terminent à une très belle 3^{ème} place.

Les élites ont tous donné le meilleur d'eux même. Nous avons des archers très motivés, et je les remercie beaucoup Félicitation a tous.

Les sénior FIELD et l'international

Nous avons planifié les manches du Tournoi des 5 Nations et les Championnats du Monde

Aux tournois des 5 nations

Marina Prelipcean qui termine 1^{ère} du classement final en Recurve Dame.

Sébastien Denayer termine 2^{ème} du classement final en Compound Homme.

Vincent Vandervelde termine 4^{ème} du classement final en Compound Homme.

Aux championnats du monde FIELD

Quatre représentants francophones étaient présents : Zoé Göbbels termine sur la plus haute marche du podium dans la catégorie recurve Dame Junior et Marina Prelipcean est 17^{ème} en Dame sénior.

Vincent Vandervelde se classe 18^{ème} et Sébastien Denayer 25^{ème} ... tous deux en catégorie Compound Homme.

Quelques mots à propos des tireurs Fields : Zoé réalise une performance de taille avec une médaille d'OR.

Marina termine les Championnats du Monde à une très belle 7^{ème} place en y réalisant les meilleurs points de sa saison.

Vincent en terminant 18^{ème} fait un bon de 15 places par rapport au Championnat du Monde précédent.

Sébastien c'est avec un goût de trop peu et un manque de réussite pour comptabiliser des 6, qu'il doit se contenter d'une 25^{ème} place à l'issue des Championnats du Monde.

Bonne prestation de Zoé, Marina et Vincent que je félicite.

Les séniors 3D et l'international

Dans cette discipline, les pratiquants sont de plus en plus nombreux. Nous avons programmé les Championnats du Monde qui se déroulaient en Italie (Sassari).

7 archers francophones ont participé au Championnat d'Europe : Serge Verrier termine 3^{ème} / 27 - médaille de bronze (Lonbow), Claudine Boxho termine 6^{ème} / 11 (Hunting bow), Mireille Toussaint termine 7^{ème} / 11 (Hunting bow), Simon De Wrangel termine 16^{ème} / 17 (Hunting bow), Jean-Marc Heine termine 17^{ème} / 17 (Hunting bow), André Lucas termine 18^{ème} / 25 (Barre bow) et Vincent Vandervelden termine 28^{ème} / 31 (Compound)

Très bon résultat pour Serge, Claudine et Mireille ... toutes nos félicitations.

A propos de la formation des cadres

La partie théorique pour les 21 participants d'une formation de Niveau 1 (Initiateur) est en cours d'être finalisée (cours en 2010 et examen en 2011).

Le titulariat de la formation a été confié à Léon Lejeune que je remercie.

Le plan programme 2011 sera présenté dans la seconde partie de cette assemblée.

Merci de m'avoir écouté.

Marc Ronsse

Administrateur Responsable de la Gestion Sportive et Directeur technique

7. Rapport du Trésorier Exercice 2010

Le budget prévu lors de l'AG du 20 février 2010 prévoyait l'équilibre budgétaire.

Suite à la politique financière menée par le Conseil d'administration, le bilan de l'exercice se présente sous la forme d'un résultat légèrement positif.

Il faut toujours savoir que pour établir ce bilan, il a été tenu compte d'une estimation objective des montants à recevoir du pouvoir subsidiant, l'ADEPS, pour solde du dossier comptable relatif au Plan Programme 2010, dossier rentré à l'Administration le 31 janvier 2011 et pour lequel nous ne serons informés et crédités des montants définitifs que dans le courant du mois de mai de cette année.

Le Conseil d'administration est conscient que le résultat positif de l'exercice 2010 est en partie dû à l'aide financière que les sportifs de haut niveau ont consentis en vue de permettre leur participation aux compétitions internationales et en particulier les athlètes pratiquant le tir 3D, lequel n'est aucunement subventionné par l'ADEPS

Venons-en maintenant à l'examen des comptes de l'exercice 2010.

Vous trouverez dans les documents qui vous ont été transmis :

- En première page, le **BILAN** comptable
- En seconde page, le **COMPTE D'EXPLOITATION**
Ce document se divise en deux parties :
 1. les Charges, en d'autres termes les frais, lesquels sont présentés par rubrique.
 2. les Produits, en d'autres termes les recettes, lesquels sont également présentés par rubrique.
- En troisième page, une **ANALYSE COMPARATIVE** entre l'exercice précédent (2009) et l'exercice que nous examinons ce jour(2010). Comme les années précédentes, je n'ai fait figurer dans cette analyse que les postes représentatifs.
- Au sujet de la présentation des comptes, je signale que la Communauté française impose (par arrêté du 17/12/2009) à toutes les fédérations sportives de présenter les comptes sur base d'un plan comptable préétabli. **Ce nouveau plan comptable vous est proposé et fait partie intégrante de l'approbation des comptes de l'exercice 2010.**

Remarquons :

- Le coût de notre revue dont les dépenses réduites n'ont pas pu être compensées par une augmentation des insertions publicitaires,
- Le montant global des cotisations qui a atteint le montant escompté du fait du nombre croissant de membres, bien que tous les clubs n'affilient pas la totalité de leurs membres,
- L'augmentation des frais de fonctionnement administratif (+/- 10 %) due en grande partie à l'augmentation générale du coût des services extérieurs, à l'augmentation du coût de l'assurance pour les affiliés (plus de membres = plus de prime).
- La réduction substantielle des frais de déplacement et de réunions.
- En ce qui concerne le volet couvert par l'intervention de l'ADEPS, le bilan déficitaire est de 8056,10 € comparé au déficit 6.677,25 € en 2009. Ce résultat est évidemment fonction de l'approbation du bilan du PP 2010 rentré fin janvier et dont nous ne connaissons le résultat qu'au mois de mai 2011.
- En quatrième page, la **PROPOSITION BUDGETAIRE** pour l'exercice 2011, laquelle sera explicitée dans la seconde partie de cette assemblée générale.

Je voudrai rappeler un point important de l'exposé de Madame la Secrétaire Générale :

Suite au Décret-Programme du 15/12/10, et un Arrêté du 19/1/11, la Communauté française, par l'intermédiaire de l'ADEPS, nous a fait savoir qu'à partir du 1^{er} janvier 2011, les interventions dans l'achat de matériel et équipement est portée à **75%** du montant préalablement approuvé et non plus 50 % comme précédemment.

Les informations complètes concernant la procédure à suivre en vue d'obtenir cette subvention peuvent être obtenues auprès de Madame Hanique, Secrétaire Générale.

Je remercie chaleureusement MM DOCKX et SERRON, vérificateurs aux comptes, pour les avis et conseils professionnels qu'ils m'ont prodigués durant cet exercice comptable.

Je tiens également à remercier tous les membres du Conseil d'Administration, le Secrétaire administratif et le Directeur Technique pour l'aide et l'étroite collaboration dont ils ont fait part et sans lesquelles il ne m'aurait pas été possible de remplir mon mandat bénévole de trésorier.

Justement, en ce qui concerne mon mandat, et contrairement à la déclaration que j'ai faite lors de l'assemblée tenue début 2010, je continuerai à assumer les fonctions de trésorier durant les exercices 2011 et 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra début 2013.

Je vous remercie de votre attention et suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

BILAN DE L'EXERCICE SOCIAL 2010 ... CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2010.

ACTIF

ACTIFS IMOBILISES

I	<u>FRAIS D'ETABLISSEMENT</u>	0,00	0,00
II	<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	0,00	0,00
III	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>		
	Mobilier et Matériel de bureau	00,00	0,00
IV	<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	0,00	0,00

ACTIFS CIRCULANTS

V	<u>CREANCES A PLUS D'UN AN</u>	0,00	0,00
VI	<u>STOCK ET COMMANDES EN COURS</u>		
	Marchandises	361,34	361,34
VII	<u>CREANCES A UN AN AU PLUS</u>		
	Provision pour frais de secrétariat	300,00	
	Clients : cotisations + annonceurs	5.451,55	
	Compte courant FRBTA	8.227,68	
		13.979,23	13.979,23
VIII	<u>PLACEMENTS EN TRESORERIE</u>		
IX	<u>VALEURS DISPONIBLES</u>		
	Banque Delta Lloyd (vue)	11.534,11	
	Banque Delta Lloyd (dépôt)	135.277,05	146.811,16
X	<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>	0,00	0,00

	Total ACTIF	161.151,73
--	--------------------	-------------------

<u>PASSIF</u>			
<u>FONDS SOCIAUX</u>			
I	<u>CAPITAL</u>		
	Capital	7.436,81	7.436,81
IV	<u>RESERVES</u>		
	Réserves disponibles	9.443,33	
	Réserves pour activités	29.913, 62	39.356,95
V	<u>RESULTATS REPORTEES</u>		
	Perte reportée (exercice 2008)		2.189,39
	Bénéfice reporté	4 260,12	4.260,12
<u>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFERES</u>			
VII	Provision pour risques et charges	21.000,00	21.000,00
<u>DETTES</u>			
VIII	<u>DETTES A PLUS D'UN AN</u>	0,00	0,00
IX	<u>DETTES A UN AN AU PLUS</u>		
	Fournisseurs	10.892,81	
	Précompte professionnel	0,00	
	Subvention trop perçue	30.000,00	
	Cotisations payées d'avance	48.205,80	89.097,85
X	<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		
Total PASSIF			161.151, 73

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2010.

<u>CHARGES</u>			
Classe 62	Rémunération et charges sociales	47.088,80	47 088,80
Classe 63	Amortissements	557,99	
635000	Provision pour PP	7.000,00	7. 557,99
	<u>Frais de gestion administrative</u>		
641050	carburant – véhicule en prêt	2.227, 05	
641100	Fournitures de bureau	3.360,34	
641200	Imprimés – Documents divers	1.213,42	
641300	Timbres postes	621,25	
641400	Téléphone –Fax – Interne	1.579, 68	
641410	Internet - location et utilisation	1.662, 96	
642100	Frais de gestion Informatique	1.197,32	
642200	Acquisitions informatiques	0,00	11.902,02
641650	Acquisition tenues Equipe Nat.	5.051,59	
643100	Frais d'édition périodique	10.474,94	
643200	Publicité	748,99	
644200	Frais de location locaux	1.500,00	
644300	Frais de publication Moniteur Belge	111,32	
645100	Assurances	9.207,22	
647100	Frais de formation arbitrage	1.711,21	
648100	<u>Frais de déplacements responsables fédéraux</u>	5.586,86	3.392, 13
649200	Frais d'organisation d'activités	935,11	
649210/250	Frais d'organisation de concours	6.904,46	
649300	Cotisation internationale	445,26	
649400	Cotisation Fédérale & Interfédérale	432,31	
649500	Frais de réunions	3.347,10	10.064,24
			56.358,39
<u>AUTRES CHARGES DIVERSES</u>			
651400	Subvention Sport de Haut Niveau	56.182,42	
651500	Formation « Cadres »	444,42	

651550	Formation des arbitres	1.627,20	
651650	Bourses individuelles	12.916,56	
651700	Cadre Sportif	0,00	
652000	Cotisation C.O.I.B. / A.I.S.F.	725,00	
652100	Frais divers	2.671,66	
652200	Chèques Sport	0,00	
657000	Frais bancaires	31,11	74.598,37
TOTAL DES CHARGES			185.603,55
PRODUITS			
700000	Cotisations individuelles	53.548,50	
700050	Cotisations Haut Niveau	7.798,50	
702050	Participation Equipement Personnel	0,00	
704000	Publicité	4.060,00	
703 - 704 - 706	Redevances de tir - Carnets de tir	2.847,70	
707000	Ecole de tir + initiateurs	1.388,00	69.642,70
742100	Subsides ADEPS - Fonctionnement + Cadre Administratif	49.247,65	
742200	Subsides ADEPS - Sport Haut Niveau	60.800,00	
742350	Subsides ADEPS - Non marchand	4.052,53	
742700	Subsides ADEPS - Cadre sportif	0,00	
742750	Subsides ADEPS - Formation Cadres	500,00	
742850	Subvention COIB	154,50	114.754,68
742850	Produits financiers	1.317,96	1.317,96
764000	Bonis sur provisions actées	1.958,94	1.958,94
TOTAL DES PRODUITS			187.674,28
Résultats de l'exercice 2010		BENEFICE	2.070,73

ANALYSE DE LA SITUATION COMPTABLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2010

GESTION EXPLOITATION

	Réalisation 2010		Réalisation 2009		Comparaison 2009 - 2010	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
COUTS SALARIAUX						
Cadre administratif	43.300,18	35.700,00	43.357,68	48.963,22	- 57,50	- 13.263,22
Cadre sportif			44.717,75		- 44.717,75	
621100 Cotisation Patronal-ONSS				11.457,05		
623000 Assurance Loi		10.300,20		221,74		10.078,46
623100 Secrétariat Social		229,91		964,61		- 734,70
623200 Protection du Travail		711,05		169,92		541,13
651700 A.G.P.E.		147,64		26.622,19		- 26.474,55
	43.300,18	47.088,80	88.075,43	88.398,73	- 44.775,25	- 41.309,93
Totaux « Coûts salariaux »		- 3.788,62		- 323,30		- 3.465,32
REVUE « ARCHER »						
704000 Publicité	2.400,00		2.600,00		- 200,00	
643100 Périodique		10.474,94		12.098,46		- 1.623,52
	2.400,00	10.474,94	2.600,00	12.098,46	- 200,00	- 1.623,52
		- 8.074,94		- 9.498,46		- 1.423,52
COTISATIONS						
700000 Cotisations individuelles	53.548,50		47.256,50		6.292,00	
700050 Cotisations Haut Niveau	7.798,50		19.215,00			- 11.416,50
	61.347,00		66.471,50		- 5.124,50	
		61.347,00		66.471,50		- 5.124,50

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF					
742100	Subvention ADEPS	10.000,00		10.000,00	
630100	Dotation amortissement		557,99	781,33	- 223,34
641050	Carburant		2.227,05	1.551,53	675,52
641100	Fourniture de bureau		3.360,34	1.921,94	1.438,40
641200	Imprimés + divers		1.213,42	3.174,45	- 1.961,03
641300	Timbres		661,25	533,90	127,35
641400	Téléphone		1.579,68	1.141,51	168,17
641410	Internet		1.662,96	1.350,27	312,69
641650	Acquisition Tenues Equipe Nationales		5.051,59	2.196,79	2.854,80
642100	Frais informatique		1.197,32	1.274,35	- 77,03
642200	Acquisition informatique		0,00	500,00	- 500,00
643200	Publicité		748,99	0,00	748,99
644200	Frais de location locaux		1.500,00	2.250,00	- 750,00
644300	Frais Publication. Moniteur		111,32	112,41	- 1,09
645100	Assurances		9.207,22	8.397,98	809,24
652100	FRBTA : Frais divers		432,31	890,12	- 457,81
649652	Cotisation international COIB		1 170,26	1.167,91	2,35
		10.000,00	30.681,70	10.000,00	27.514,49
			- 20.681,70		- 17.514,49
					- 3.167,21
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION					
648100	Frais de déplacements		5.586,86	8.222,97	- 2.636,11
649500	Frais de réunions		1.347,10	2.517,74	- 1.170,64
694600	Frais de « Congrès »		0,00	0,00	0,00
			6.933,96	10.740,71	- 3.806,75
			- 6.933,96		- 10.740,71
					3.806,75
649210	Championnat Belgique 18 m		2.203,10	2.375,70	- 172,60
649215	Championnats Belges toutes disciplines		4.701,36	3.239,83	- 1.461,53
			6.904,46	5.615,53	- 1.288,93
			- 6.904,46		- 5.615,53
					- 1.288,93
COMPETITIONS INTERNATIONALES – STAGES ELITES & ECOLE JEUNES					
742200	ADEPS - Sport haut Niveau	60.800,00		99.555,79	- 38.755,79
742750	ADEPS - Forma. Cadres	500,00		3.000,00	- 2.500,00
742760	Formation des Arbitres	0,00		384,21	- 381,21
	Cadre sportif	0,00		- 44.717,75	44.717,75
742850	Subventions COIB	154,50		0,00	154,50
744000	Sponsoring	1.660,00		0,00	1.660,00
651400	PP 2009 – Sport Haut Niveau		56.182,42	59.455,48	- 3.273,06
651500	PP 2009 - Formation Cadres		444,42	4.454,02	- 4.009,60
651500	PP 2009 - Formation Arbitres		1.627,20	990,00	637,20
651600	PP 2008 - Promotion discipline		0,00	0,00	0,00
651650	Restitution Bourses Individuelles.		12.916,56	0,00	12.926,56
		63.114,50	71.170,60	58.222,25	64.899,50
			- 8.056,10		- 6.677,25
					1.378,85
DIVERS					
701000 ; 705000	Taxes 70m ; taxes s/organi	1.935,20		1.853,95	81,25
702000	Insignes et divers	0,00		280,50	- 280,50
702500	Equipement Personnel (national)	0,00		0,00	0,00
703000	Taxe FITA	0,00		1.050,80	- 1.050,80
706000	Licences de tir	912,50		1.140,00	- 227,50
707000	Ecole Initiateurs	1.388,00		1.150,00	238,00
751100	Produit de placement	1.317,96		585,68	732,28
635000	Provision pour risque PP	7.000,00		14.000,00	7.000,00

647100	Frais Corps Arbitral	1.711,21		1.494,14		217,07
649000	Formation	83,00		0,00		83,00
649200	Frais organisation activités	852,11		158,00		694,11
649450	Achats distinctions FITA	0,00		0,00		0,00
652100	Frais divers	2.671,66		4.251,94		- 1.580,28
657000	Frais bancaires	31,11		69,22		- 38,11
664000	Déficit sur provision actée	0,00		0,00		00,00
764000	Boni sur provision actées	1.958,94		0,00		1.958,94
		7.512,60	12.349,09	6.060,93	19.973,30	1.451,67 - 7.624,21
		- 4.836,49		-13.912,37		- 9.075,88
		187.674,28	185.603,55	231.430,11	229.240,72	-43.755,83 -43.637,17
RESULTATS		2.070,73		2.189,39		- 118,66
		Réalisation 2008		Réalisation 2007		Comparaison 2006 – 2007

ANALYSE DE LA SITUATION COMPTABLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2010

(SUITE)

BUDGET 2010

	Budget 2010		Comparaison « Budget—Réalisation »	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
COUTS SALARIAUX				
	47.300,00	37.485,00	- 3.999,82	- 1.785,00
	Cadre sportif			
621100				
623000		8.500,00		1.800,20
623100		120,00		109,91
623200		625,00		86,05
651700		100,00		47,64
	47.300,00	46.830,00	-3.999,82	258,80
	Totaux « Coûts salariaux »		- 4.258,62	
		470,00		
REVUE « ARCHER »				
704000	2.920,00		- 520,00	
643100		13.000,00		-2.525,06
	2.920,00	13.000,00	-520,00	-2.525,06
		- 10.080,00		15.247,00
COTISATIONS				
700000	50.000,00		3.548,50	
700050	7.000,00	11.000,00	798,50	11.000,00
	57.000,00	11.000,00	4.347,00	11.000,00
		46.000,00		2.005,06
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF				
742100	9.200,00		800,00	
630100		600,00		- 42,01
641050		1.800,00		427,05
641100		2.500,00		860,34
641200		2.400,00		- 1.186,58
641300		700,00		-38,75
641400		1800,00		-220,32
641410		2.000,00		-337,04
641650		0,00		5.051,59
642100		1.500,00		-302,68
642200		1.300,00		-1.300,00
643200		750,00		- 1,01
644200		1.500,00		0,00

644300	Frais Publication. Moniteur	120,00		- 8,68
645100	Assurances	9.000,00		207,22
652100	FRBTA : Frais divers	1000,00		- 567,69
649652	Cotisation international COIB	1 200,00		- 29,74
		9.200,00	28.170,00	800,00 2.511,70
		- 18.970,00		- 1.711,70
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
648100	Frais de déplacements	0,00		5.586,86
649500	Frais de réunions	8.500,00		- 7.152,90
694600	Frais de « Congrès »	2.600,00		- 2.600,00
		- 11.100,00		- 4.166,04
		- 11 100,00		4. 166,04
649210	Championnat Belgique 18 m	2.500,00		- 3296,90
649215	Championnats Belges toutes disciplines	3.300,00		1.401,36
		5.800,00		1.104,46
		- 5.800,00		- 1.104,46
COMPETITIONS INTERNATIONALES – STAGES ELITES & ECOLE JEUNES				
742200	ADEPS - Sport haut Niveau	94.500,00		- 33.700,00
742750	ADEPS - Forma. Cadres	4.500,00		- 4.000,00
742760	Formation des Arbitres	0,00		0,00
	Cadre sportif			
742850	Subventions COIB	0,00		154,50
744000	Sponsoring	0,00		660,00
651400	PP 2009 – Sport Haut Niveau	98.000,00		- 41.817,58
651500	PP 2009 - Formation Cadres	4.500,00		- 4.055,58
651500	PP 2009 - Formation Arbitres	0,00		1.627,20
651600	PP 2008 - Promotion discipline	0,00		0,00
651650	Restitution Bourses Individuelles.	0,00		12.916,56
		99.000,00	102.500,00	- 35.885,50 - 31. 329,40
		- 3.500,00		- 4.556,10
DIVERS				
701000 ; 705000	Taxes 70m ; taxes s/organi	1.900,00		35,20
702000	Insignes et divers	150,00		-150,00
702500	Equipement Personnel (national)	1.500,00		-1.500,00
703000	Taxe FITA	1.100,00		-1.100,00
706000	Licences de tir	1.300,00		-387,50
707000	Ecole Initiateurs	1.200,00		188,00
751100	Produit de placement	600,00		7175968
635000	Provision pour risque PP	0,00		7.000,00
647100	Frais Corps Arbitral	1.500,00		211,21
649000	Formation	0,00		83,00
649200	Frais organisation activités	1.000,00		-147,89
649450	Achats distinctions FITA	200,00		-200,00
652100	Frais divers	2.000,00		671,66
657000	Frais bancaires	70,00		-38,89
664000	Déficit sur provision actée	0,00		0,00
764000	Boni sur provision actées	0,00		1.958,94
		7.750,00	4.770,00	- 237,40 7.579,09
		2.980,00		-7.816,49
		223.170,00	223.170,00	- 35.495,72 - 37.566,45
RESULTATS		0,00		2.070,73
		Budget 2010	Comparaison « Budget—Réalisation »	

Questions posées au Trésorier ...

Un mandataire demande quel est le motif du remboursement de 30.000€ (subvention trop perçue) et pourquoi une provision pour risques et charges ?

Réponse du trésorier : l'avance reçue de l'ADEPS a été calculée sur la base de l'ancienne situation de la LFBTA. Elle avait alors 2 employés (Un administratif –L.Lejeune- et un Directeur technique –D. Fiévet-) ; Aujourd'hui, la LFBTA n'a plus de directeur technique sous statut d'employé.

Les frais et justificatifs rentrés, nous indiquent que nous avons un trop perçu de 30.000€ que nous devrions rembourser.

Quant à la provision, elle constitue une réserve constituée au cas où l'un ou l'autre dossier introduit au Plan Programme et supposé « subsidé » se révélait en finalité refusé par le pouvoir subsidant.

Un mandataire demande à quoi correspond la provision pour frais allouée au secrétariat ?

Réponse du trésorier : La somme de 300€ avancée au secrétaire est un fond de roulement pour achat de timbres, papier, etc. ...

8. Rapport du collège des vérificateurs aux Comptes pour l'exercice Social 2009.

Rapport du Collège des Vérificateurs aux Comptes de l'asbl « **Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc -LFBTA en abrégé** » à l'Assemblée Générale du 19 février 2011.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution du mandat de vérificateurs aux comptes que vous nous avez confié.

Les Vérificateurs aux Comptes, Monsieur Ronny DOCKX, domicilié à 1140 Bruxelles et Monsieur Nicolas SERRON domicilié à 4102 Seraing ont procédé en présence de Monsieur Pierre - Jacques LEMAIRE, domicilié à 1410 Waterloo, Trésorier de l'ASBL, à la vérification des comptes annuels présentés pour l'année 2010.

Une vérification systématique des recettes et des dépenses a été effectuée.

Les extraits bancaires attestant des diverses opérations ont été présentés aux Vérificateurs.

Il résulte de cette vérification que la différence entre les recettes et les dépenses représente les avoirs en comptes en date du 31/12/2009, compte tenu des valeurs des opérations en cours.

Sur base des documents présentés et de la vérification effectuée, nous proposons à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels et, en le remerciant pour l'accueil qu'il nous a réservé, de bien vouloir donner décharge au Trésorier

Le Collège des Vérificateurs aux Comptes, ayant pour mission de vérifier les comptes de l'exercice 2010, se dégage de toutes responsabilités en ce qui concerne le budget de l'exercice 2011.

En vous remerciant de la confiance que vous nous avez témoigné, nous vous prions de donner également décharge au Collège des Vérificateurs pour l'exercice 2009

Fait à Waterloo, le 14 février 2011

Ronny DOCKX

Nicolas SERRON

9. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31-12-2010.

Par vote à mains levées, l'assemblée générale DECIDE à la majorité absolue des présents et représentés d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010, tels qu'établis par le Conseil d'administration.

10. Décharge aux Administrateurs et au collège des Vérificateurs aux comptes pour l'exercice social 2010 ... clôturé le 31 décembre 2010.

Par vote à mains levées, l'assemblée générale DECIDE à la majorité absolue des présents et représentés de donner décharge au Collège des Administrateurs ainsi qu'au Collège de Vérificateurs aux comptes de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé (exercice 2010).

11. Présentation des candidats à la fonction d'administrateur.

Un poste est à pourvoir Deux candidats se présentent

Madame Marika Palasti : membre du cercle 615 ADL (Les Archers de la Lienne).
Déléguée de la Province de Luxembourg.

Monsieur Philippe Estievenaert : Président du cercle 701 LAW (les Lum'çons Wierde)

Les deux candidats ont été invités à se présenter brièvement. Ils se sont exécutés.

12. Election de l'administrateur pour terminer le mandat laissé vacant suite à la démission de Monsieur Patric Wiggeleer.

INTERRUPTION DE SCEANCE LE TEMPS DU DEPOUILLEMENT DU VOTE

Messieurs Eric de Ryckere et Eric Englebert ont été désignés scrutateurs pour dépouiller les votes des 134 mandataires qui sont présents ou représentés.

Pour être élu au 1^{er} tour le candidat doit obtenir un minimum de 68 votes de préférence.

Résultats du vote des mandataires : 132 bulletins dépouillés dont un bulletin blanc ;

Monsieur ESTIEVENART Philippe est élu avec 122 voix « oui », Madame PALASTI Marika obtient 9 voix « oui ».

A la suite de l'assemblée générale, le Conseil d'administration s'est réuni pour accueillir le candidat élu. Le conseil d'administration lui a proposé d'assurer la gestion sportive comme adjoint du Directeur technique, ce qu'il a accepté.

1. Allocution du Président année 2011

Le président ré-ouvre la séance en annonçant le résultat du vote. La réunion reprend au point suivant repris à l'ordre du jour de cette assemblée.

2. Rapport du Trésorier: présentation du budget pour l'exercice social 2011 exercice qui commence le 01-01-2011 et se termine le 31-12-2011.

Comme chaque année, je vous ressers la même phrase : j'ai ressorti de l'armoire la boule de cristal pour établir la prévision budgétaire pour l'exercice 2011.

En effet, les éléments qui interviennent dans l'établissement de ces montants sont, pour la plupart, fonction de paramètres dépendants de notre pouvoir de gestion.

Les recettes et les dépenses relatives à certaines rubriques ont été calculées sur la base des éléments connus au cours de l'exercice précédent . Il a également été tenu compte, dans la mesure du possible, des demandes de budget introduites par les responsables des diverses disciplines.

En ce qui concerne le sport de Haut Niveau, subventionné par le plan programme 2011 introduit fin octobre 2010 auprès de l'Adeps, et pour lequel nous attendons le résultat de l'analyse par les inspecteurs en charge de notre fédération, les prévisions de recettes et dépenses sont valorisées sur la base des réalisations de l'exercice 2010 en tenant compte des impositions du décret de la Communauté française du 6 décembre 2006 .

Les membres du nouveau CA, avec votre aide et celle de tous les membres de la LFBTA, mettrons tout en œuvre pour réaliser financièrement cet exercice 2011 dans les limites de cette proposition de budget, laquelle prévoit un budget en équilibre basé sur une subvention en provenance de la Communauté française.

L'importance de l'existence de notre ligue et de sa reconnaissance auprès des autorités subsidiantes, n'est pas sans vous échapper.

Grâce à l'apport de l'Adeps, nous pourrions continuer à obtenir des aides tant au niveau des cercles de tir qu'à titre individuel, poursuivre la couverture d'assurance collective, subventionner les coûts administratifs inhérents au fonctionnement d'une fédération.

De plus, dans le cadre de la régionalisation du sport en Belgique, nous pourrions demeurer un des partenaires paritaires au sein de la Fédération Royale Belge de Tir à l'Arc et de ce fait conserver l'accès à nos athlètes dans l'équipe nationale belge.

Je vous remercie de l'attention que vous avez apporté à cet exposé que j'essaie de rendre, autant que faire ce peut, le moins rébarbatif possible.

BUDGET PREVISIONNEL D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2011.					
		Réalisation 2010		BUDGET 2011	
		Recettes	Dépense	Recettes	Dépenses
COUTS SALARIAUX ... CADRE ADMINISTRATIF					
742300	Cadre Administratif	43 300,18	35 700,00	46 000,00	38 220,00
621100	Cotisation Patronale – ONSS		10 300,20		10 800,00
623000	Assurance – loi		229,91		120,00
623100	Secrétariat social		711,05		800,00
623200	Protection travail		147,64		200,00
... CADRE SPORTIF					
742700	Cadre Sportif		Bénévole		Bénévole
Totaux « coûts salariaux »		43 300,18	47 088,80	46 000,00	50 140,00
			- 3 788,62		- 4 140,00
REVUE « ARCHER »					
704000	Publicité	2 400,00		4 000,00	
643100	Périodique		- 10 474,94		11 000,00
		2400,00	10 474,94	4 000,00	11 000,00
			- 8 074,94		- 7 000,00
COTISATIONS					
700000	Cotisations individuelles	53 548,50		52 000,00	
700050	Cotisations haut niveau	7 798,50		8 000,00	
		61 347,00		60 000,00	
			61 347,00		60 000,00
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF					
742100	Subvention ADEPS	10 000,00		10 000,00	
630100	Dotation amortissement		557,99		600,00
641050	Carburant		2 227,05		2 500,00
641100	Fourniture de bureau		3 360,34		3 500,00
641200	Imprimés + divers		1 213,42		1 500,00
641300	Timbres		661,25		700,00
641400	Téléphone		1 579,68		1 800,00
641410	Internet		1 662,96		2 000,00
641650	Acquisition tenues Equipe Nationale		5 051,59		3 000,00
642100	Frais informatique		1 197,32		1 300,00
642200	Acquisition informatique		0,00		750,00
643200	Publicité		748,99		0,00
644200	Frais de location locaux		1 500,00		1 500,00
644300	Frais Publication Moniteur		111,32		120,00
645100-12	Assurances		9 207,22		9 500,00
652100	FRBTA-KBFH : Frais divers		432,31		1 000,00
649652	Cotisations internationales, FITA, COIB ... AISF		1 170,26		1 200,00
		10 000,00	30 681,70	10 000,00	30 970,00
			- 20 681,70		- 20 970,00
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION					
648100	Frais de déplacements		5 586,86		7 000,00
649500	Frais de réunions		1 347,10		1 800,00
			6 933,96		8 800,00
			- 6 993,96		- 8 800,00
COMPETITIONS NATIONALES					
649210	Championnat LFBTA 18m		2 203,10		2 500,00
649215	Championnats Belgique Toutes disciplines		4 701,36		5 000,00
			6 904,46		7 500,00
			- 6 904,46		- 7 500,00

BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2011.					
		Réalisation 2010		BUDGET 2011	
		Recettes	Dépense	Recettes	Dépenses
COMPETITIONS INTERNATIONNALES - STAGES ELITES ET ECOLE JEUNES					
742200	Plan Programme 1 ^{er} acompte 2010		60.800,00	80.000,00	
651400	PP - B - Stages + Convention		56.182,42		75.000,00
651500	PP – C - Formation Cadres		444,42		2.500,00
651550	PP – C - Formation Arbitres		1.627,20		1.000,00
651650	Restitution Bourses individuelles		12.916,20		14.000,00
742850	Subventions COIB	154,50		0,00	
742760	Subvention Formation Arbitres	0,00		1.000,00	
742750	Subvention Formation Cadres	500,00		4.500,00	
744000	Sponsoring	1.660,00		0,00	
		63.114,50	71.170,60	85.500,00	92.500,00
			- 8.056,10		- 7.000,00
DIVERS					
701000 ; 705000	Taxes 70m ; taxes sur organisations .		1.935,20	1.900,00	
702000	Insignes et divers		0,00	150,00	
706000	Licences de tir		912,50	700,00	
707000	Ecole Initiateurs		1.388,00	1.200,00	
751100	Produit de placement		1.317,96	1.000,00	
635000	Provision pour risque Plan programme		7.000,00		0,00
647100	Formation arbitres + achats divers		1.711,21		1.500,00
649200	Frais organisation activités		852,11		1.000,00
649450	Achats distinctions FITA		0,00		200,00
652100	Frais divers		2.671,66		3.000,00
657000	Frais bancaires		31,11		70,00
	Intervention LFBTA : compétitions non subventionnées				4.000,00
	Intervention LFBTA : frais divers arbitrage				1.770,00
764000	déficit subvention Exercices antérieurs		0,00		0,00
764000	Boni subvention Exercices antérieurs		1.958,94	2.000,00	
			7.512,60	12.349,09	6.950,00
			- 4.836,49		- 4.590,00
		187.674,28	185.603,55	119.950,00	119.950,00
RESULTATS			2.070,73		0,00
		Réalisation 2010		BUDGET 2011	
		Situation au 31-12-2010			

Questions posées au Trésorier ...

Monsieur André De Maere (Président de FOA et membre du conseil de discipline) demande si lorsque le Conseil de discipline (multi-fédération) sera fonctionnel, le coût du fonctionnement sera compris dans la cotisation payée actuellement par la Ligue ou s'il y aura un supplément ?

Réponse du trésorier : la question sera posée à l' AISF lors d'un prochain contact .

3. Approbation du budget de l'exercice social 2011

Par vote à mains levées, l'assemblée générale DECIDE à la majorité absolue des présents et représentés, d'adopter le budget pour l'exercice social 2010 commençant le 01 janvier 2010 et se terminant le 31 décembre 2010.

4. Appel et nomination des vérificateurs aux comptes

L'assemblée générale DECIDE à la majorité simple des présents et représentés, de confirmer les personnes suivantes en la qualité de « Vérificateurs aux comptes » :

Monsieur Ronny DOCKX, domicilié : Rue Ed. Stuckens, 63 à 1140 EVERE

Monsieur Nicolas SERRON, domicilié : Rue de Boncelles, 301 à 4102 SERAING

5. Présentation du Plan Programme 2011

par l'Administrateur à la gestion sportive.

Réalisation du plan programme 2011

Un plan programme a été rédigé qui comprend trois chapitres :

- Une programmation
- Une budgétisation du programme
- Un rapport d'activité de l'année précédente afin de justifier les dépenses.

La partie budgétisation a été établie par Pierre Jacques (Trésorier).

Le rapport d'activité a été fait par Léon Lejeune (Secrétaire administratif).

La programmation pour 2011 a été établie par Marc Ronsse (Directeur technique)

Comme l'année passée, la prudence est de mise, nous ne pouvons toujours pas dire avec certitude que notre plan programme 2011 sera accepté dans son intégralité.

Encadrement des élites

Pour 2011 nous allons garder la structure mise en place en 2009/2010.

La discipline 3D sera entraînée par Henri Willems, la discipline FIELD le sera par Claude Gysen, la discipline FITA compound sera entraînée par Philippe Prieels et le Directeur technique et la discipline FITA recurve sera entraînée par Marina Prelipcean et le Directeur technique.

Je profite de l'occasion pour les remercier tous, pour l'aide qu'ils nous apportent et je leur souhaite de très bons résultats pour l'année 2011.

Désignation des élites

Avoir une structure pour fonctionner et prévoir une programmation budgétisée nécessite pour fonctionner que des élites qui tentent d'être sélectionnés.

La communauté française a réglementé l'obtention des statuts sportifs séparant la discipline olympique des disciplines non olympiques.

- Dans la discipline olympique on retrouve les archers « recurve FITA ».
- Dans les non olympiques la communauté française reconnaît les épreuves repris dans les jeux mondiaux et les compounds FITA.

Les catégories d'âge sont fixées comme suit :

<u>Espoir sportif</u>	<u>Sportif de haut niveau à partir</u>
<u>entre :</u>	<u>de :</u>
14ans-23 ans	23 ans (à partir de 17 ans)

Conditions d'obtention du statut d'espoir sportif aspirant : cette catégorie est limitée à cinq (5) athlètes placée sous la responsabilité de la direction technique. L'accord de celle-ci est obligatoire.

Conditions d'obtention du statut d'espoir sportif : la reconnaissance est subordonnée au résultat obtenu. Résultat qui pour les archers recurve correspond à un top seize (16) au Championnat du Monde ou un top huit (8) au Championnat d'Europe.

Quant aux archers compound FITA et FIELD ils doivent réaliser soit un top cinq (5) au Championnat du Monde ou un top trois (3) au Championnat d'Europe.

Conditions d'obtention du statut de Sportif de Haut niveau : la reconnaissance est également subordonnée au résultat obtenu qui pour la discipline Olympique est de réaliser un top trente deux (32) au Championnat du Monde ou un top seize (16) au Championnat d'Europe.

Et pour les archers compound FITA et FIELD, ils doivent obtenir un top cinq (5) au Championnat du Monde ou un top trois (3) au Championnat d'Europe.

Durant la période d'août à septembre, les archers ont rentrés un dossier de présentation transmis à la commission ADEPS qui accorde les statuts sportifs.

Le 9 novembre 2010 le ministre André Antoine a informé la LFBTA qu'il a marqué sont accord pour accorder le statut d'espoir sportif ou de sportif de haut niveau pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011.

Cet accord concerne les sportifs :

Statut de sportif de haut niveau :

- Michèle MASSINA-GILLET FITA

Statut d'espoir sportif :

- Grégory Aerts	FITA	- Clément Leblanc	FITA
- Julien Depoitier	FITA	- Laurent Royen	FITA
- Catheline Dessoy	FITA	- Baptiste Scarcériaux	FITA
- Zoé Gobbels	FIELD - FITA	- Jonathan Vandergucht	FITA
- Sarah Prieels	FITA	- Elke Verdin	FITA

Sont proposé comme élite fédéral:

Claudio Slaviero	FITA	Verrier Serge	3D
Sam Kyritsoglou	FITA	De Wrangel Simon	3D
Mathieu Vandepoele	FITA	Toussaint Mireille	3D
Van Elven Cédric	FITA	Heine Jean-Marc	3D
Cauwe Michaël	FITA	Lucas André	3D
Prélipcean Marina	FIELD	Bungeneers Daniel	3D
Vandervelden Vincent	FIELD	Arnould Dany	3D
Denayer Sébastien	FIELD	Boxho Claudine	3D

En janvier nous avons réuni la commission de sélection LFBTA pour examiner tous les dossiers de présentation des archers candidat à l'élite.

La commission à accepté comme nouvelle élite : Baptiste Scarcériaux, Cauwe Michaël et Dany Arnould.

Un avertissement a été donné à Clément Leblanc, s'il ne fait pas les points qu'on lui demande, il ne pourra plus prétendre à faire partie de l'élite.

Une mise à l'épreuve a été imposée à De Winter Claude, Delmarche Jean Marc et Hurberty Eddy, tous les trois archers « 3D ». Ceux-ci seront repris comme élite fédéral si les résultats suffisent par rapport au niveau international.

Un archer n'a pas été accepté. La décision argumentée a été transmise à l'intéressé : monsieur Jean Jacques Denuit.

Comme pour l'année passée, nous avons respecté une certaine rigueur lors de la sélection des élites retenus dans l'équipe.

Les critères de sélection pour accéder à l'élite vous seront communiqués avant le début de la saison FITA en plein air (voir dans le guide en plein air 2011).

Le plan programme 2011 est construit selon la même trame que ceux des saisons précédentes.

Il comprend principalement des journées de stages préparatoires et des compétitions de haut niveau.

Les archers FITA travaillent ensemble ... les caractéristiques de tir sont les mêmes. Il est prévu qu'ils participent à cinq (5) stages en salle pendant la période hivernale et à cinq (5) stages en salle permettant la pratique des longues distances (Tubize).

Pour les autres disciplines, nous avons prévu des stages. Toutefois, comme en 2010, l'ADEPS a fortement diminué le subventionnement des stages FIELD et n'a pas accepté de subventionner les stages 3D, nous devons rester prudents.

	A	B	B	B	B	B	A	B	B	A	A	A	B	A	B	
A= compétition au sommet																
B= compétition de préparation																
	CE en salle	Grand Prix Emau	Circuit 5 nation	Coupe du Monde	Coupe Junior	Coupe du Monde	CM SENIOR	Coupe Junior	Coupe du Monde	Universiade	CM junior/cadets	CM 3D	Coupe du Monde	CM FIELD Senior / Junior	Final Coupe du Monde	
PARTICIPATION	Tarragona	Antalya	Trier	Porec	?	Antalya	Turin	?	Ogden	Shenzhen	Legnica	Innsbruck	Shanghai	Florence	Istanbul	
	Espagne	Turquie	Allemagne	Croatie	?	Turquie	Italie	?	USA	Chine	Pologne	Autriche	Chine	Italie	Turquie	
Haut Niveau	2	1	3	1		2	2		2			3		3	1	
Espoir Sportif	4	3	1	1	1		1	1	1	4	1		2	1		
Espoir Sportif Aspirant	2			2	5			5	1	1	5					
Elite Fédéral	2	1		1								9	1			
Sénior	6	5	3	3	0	2	3	0	4	4	0	12	3	3	1	
Junior	4	1	1	2	6	0	1	6	0	1	6	0	0	1	0	
Total	10	6	4	5	6	2	4	6	4	5	6	12	3	4	1	

Tous les archers doivent montrer une progression par rapport à l'année précédente ou démontrer qu'ils restent au plus haut niveau Faute de quoi ils peuvent être amenés à être retirés de l'équipe.

S'il y a l'élite ... il y a aussi les autres membres.

Un « **stage pour tous** » sera organisé le 29 avril 2011 à Liège. L'information sera plus détaillée dans le prochain numéro de la revue « l'Archer ».

Formation des cadres : Une formation de niveau 2 (aide moniteur sera organisée en 2011) Nous cherchons un titulaire pour cette formation, je fais donc appel à candidature.

Et **pour les clubs** sachez ... qu'il existe **des subsides** pour :

-l'organisation de programme de développement sportif : création de cercles sport, recrutement et/ou détection de jeunes talents.

-l'achats matériels de club ... ciblerie et matériel d'initiation (subvention de 75%).

-l'organisation d'activités sportives de quartier.

- l'organisation de camps sportifs.

- l'organisation d'activités sportives réalisées en partenariat avec une plaine de jeux, une maison de jeune, un mouvement de jeunesse etc. ... voir été jeunes.
- l'organisation de stages sportifs pour tout âge en vue de favoriser la pratique sportive ... voir été sports.
 - ... que l'ADEPS peut prêter du matériel d'initiation pour une période déterminée.
 - ... que l'ADEPS peut donner des prix et des trophées pour manifestations sportives (exemple : pour les championnats de provinces).

RENSEIGNEZ-VOUS ... les documents seront mis sur le site.

Merci pour votre attention.

Je suis à disposition pour tous renseignements que vous souhaitez obtenir

Marc ronsse

Administrateur responsable de la Gestion sportive et Directeur technique

6. Divers

Question de Monsieur André De Maere (Président de FOA) : pourquoi les masters ne sont-ils pas repris pour les Jeux Olympiques?

Question de Monsieur Ernest Nonnon : pourquoi les masters ne sont-ils pas présents au plan programme ? ... l'exemple de Robert Cogneau qui avait 47 ans lorsqu'il est allé à Moscou est présenté.

Réponse : -pour être sélectionné pour les Jeux olympiques, les archers sont tenus de remplir soit les conditions de sélection du COIB (il reste souverain en cette matière) ... à ce propos Robert Cogneau avait dû obtenir une dérogation pour aller à Moscou.

-pour être retenus pour figurer au plan programme LFBTA, l'archer doit répondre aux conditions demandées pour accéder à l'équipe. Et par la suite, être maintenu dans la partie du plan programme acceptée par l'ADEPS.

Questions à propos du dopage :

*-en ce qui concerne les degrés d'alcool toléré, le règlement antidopage est très flou. Quel est-il ?
-un mandataire prétend que la quantité de café et de fruit consommé peut influencer les résultats d'une analyse réalisée à l'issue d'un contrôle antidopage. Il demande si la ligue peut préciser la quantité de café et le nombre de fruits qu'il est toléré d'absorber la veille et pendant une compétition ?*

Réponse : - le règlement antidopage est édité par l'AMA et non par la ligue. Jusqu'à aujourd'hui, aucun contrôle de la quantité d'alcool n'a été réalisé.

Espérons que cela continue ... et les buvettes aussi qui permettent aux organisateurs de réaliser un bénéfice.

Question à propos des brevets et des badges : quand les archers les recevront-ils ?

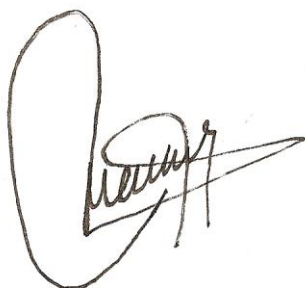
Réponse : - le Président s'engage à ce que la mise à jour soit réalisée dans un délai raisonnable et que par la suite, les nouvelles demandes soient traitées régulièrement. Il contactera à cet effet le secrétaire administratif ... qui actuellement est souffrant ... il faudra patienter quelque peu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h 50.

Après avoir rédigé le procès-verbal de l'assemblée générale, le Secrétaire administratif le présentera aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires.

Un exemplaire amendé suivant les remarques éventuelles sera signé par le Président et la Secrétaire générale ainsi que par tout mandataire qui en exprime le désir.

Pour le Conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Meunier', with a large, stylized initial 'P' on the left.

Patrick MEUNIER
Président de la L.F.B.T.A.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Francine Hanique', with a long horizontal stroke at the end.

Francine HANIQUE
Secrétaire générale de la L.F.B.T.A